MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

**Fiche de poste**

# référent « sport et cohésion »

# de centre du service national universel

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Direction ou service : academie de lyon  Service départemental à la jeunesse, à l’engagement et aux sports  245 rue garibaldi – 690003 lyon | | |
| Catégorie: A Points NBI : | | |
| Contexte du recrutement : Poste vacant Poste susceptible d’être vacant Création | | |
| **Localisation administrative et géographique :**  Inspection academique de lyon  Service départemental à la jeunesse, à l’engagement et aux sports  245 rue garibaldi – 690003 lyon  **Localisation fonctionnelle des deux séjours de cohésion (à choisir un des deux lieux) :**  **Le Lycée Horticole de Dardilly**  **ou**  **L’Orée du bois, Village nature , Saint Marti en Haut** | | |
| Le poste et son environnement | | |
| Fonction : référent sport et cohésion de centre du service national universel | | |
| Nombre d’agents à encadrer : 20 cadres et entre 120 et 140 volontaires | | |
| Conditions particulières d’exercice : Vacations, obligation de logement pendant le séjour de cohésion | | |
| Description de la structure : | | |
| Le SNU est un projet d’émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l’instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs: le renforcement de la cohésion nationale – qui s’appuie sur l’expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d’une culture de l’engagement et l’accompagnement de l’insertion sociale et professionnelle des jeunes.  Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :   * Une phase préalable d’information et de préparation, qui permet d’informer les familles et de préparer l’appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d’enseignement, elle se traduit également par l’organisation d’une journée d’information en classe de 3e ; * un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l’esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l’année qui suit la classe de 3e, est aussi l’occasion de bilans individuels ; * une mission d’intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d’accompagnement et d’individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d’accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ; * une phase d’engagement volontaire d’au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s’appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.  1. Après une première année 2019 qui a permis une préfiguration réussie dans 13 départements, le projet sera étendu en 2020 à tous les départements, y compris les départements et collectivités d’Outre-Mer, et comprendra :  * Un séjour de cohésion * une phase de mission d’intérêt général pour les jeunes qui auront bénéficié de la phase de cohésion. Elle se déroulera au cours de l’année qui suivra, dans les départements de résidence des volontaires.   Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l’impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l’intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l’occasion du séjour de cohésion.  Au titre de ses compétences relatives à l’action éducative, l’IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU. Le Préfet est responsable du dispositif dans le département et s’appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d’ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s’appuie sur un comité de coordination départementale, chargé de la mobilisation et de la coordination des services de l’État.  Dans chaque département, **un ou plusieurs centres d’hébergement** abritent le ou **les séjours de cohésion**. Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l’action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.  Le chef de centre est appuyé dans ses missionspar 2 adjoints:   * **un adjoint encadrement**, chargé de la direction et de l’animation des tuteurs et des cadres de compagnie ; * **un adjoint éducatif** qui coordonne l’ensemble des intervenants, s’assure de la cohérence du projet pédagogique avec l’ensemble des administrations, agences et associations concourantes.   Il dispose **d’une équipe de soutien du centre** composée de :   * **un intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre * **un** **infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé * **un** **référent sport et cohésion** qui appuie l’action des capitaines de compagnie dans ces deux domaines et relaie celle de l’équipe de direction du centre.   **Un binôme de cadres de compagnie et des tuteurs de maisonnées** constituent l’encadrement au contact des volontaires. Le chef de centre choisit au sein de ce binôme de cadres expérimentés, le **capitaine de compagnie** (ou chef de compagnie) **et son adjoint**.  Les compagnies d’une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d’une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d’autorité et de responsabilité du centre. | | |
| effectifs de la structure : 48 cadres et 200 volontaires | | |
| Description du poste (responsabilités, missions, attributions et activités) | | |
| Sous l’autorité du chef de centre et en lien avec ses deux adjoints (encadrement et éducatif), le référent sport et cohésion participe à la conception, l’organisation et la mise en œuvre des activités sportives et de cohésion, en appui des cadres de compagnie et des tuteurs, au bénéfice des jeunes volontaires.  Membre de l’équipe de soutien auprès de la direction du centre, c’est un acteur du projet pédagogique du séjour de cohésion, dès la conception et jusque dans la conduite.  Professionnel ou expérimenté dans l’éducation des jeunes par les activités physiques et sportives, il intègre la dimension du sport en équipe pour renforcer la cohésion des compagnies et éduquer les volontaires du centre aux **valeurs de la démocratie.** Les activités physiques et sportives, en équipe, sont présentées comme un lieu d’entraide, d’accueil des différences, d’unité, de cohésion et de joie partagée. Il aide à promouvoir une pratique sportive où chacun prend conscience qu’il a besoin des autres et où la seule performance recherchée est un objectif atteint ensemble.  Dans l’esprit des valeurs de l’olympisme, il procure ses conseils à tous, jusqu’aux tuteurs, dans tous les aspects éducatifs et de la construction de la personnalité : goût de l’effort, joie de participer, dépassement de soi, courage face aux difficultés, patience, persévérance, respect de la règle, fair-play, etc.  Il propose à l’équipe de direction d’organiser des activités de cohésion propre à créer un esprit de centre (nom de promotion, activités culturelles, artistiques, soirée détente, musique, chants et chorale, réalisation d’un clip vidéo, etc.).  Ainsi, les activités du référent sport et cohésion s’exercent dans les trois domaines suivants :   1. Conception des activités de cohésion, sportives, artistiques et culturelles  * Préparer les activités en amont du séjour de cohésion et les adapter, si besoin, durant le séjour conformément au cadrage national et au projet pédagogique du centre : définition des objectifs, contenus, outils, faisabilité logistique, administrative et financière. Les activités contribuent à l’éducation à la citoyenneté et à l’apprentissage des règles de vie communes.  1. Mise en œuvre des activités  * Lors du séjour de cohésion, mettre en œuvre les activités programmées et les ajuster aux meilleures conditions garantissant la sécurité des jeunes et le respect du projet pédagogique.  1. Promotion des activités physiques et sportives et de leurs bénéfices notamment sur la santé.  * Coordonner son action avec l’infirmier référent sanitaire du centre ; * travailler en transversalité avec l’opérateur retenu pour animer le module promotion de la santé.   Enfin, il assure les relations avec les services compétents dans les territoires ainsi qu’avec les associations sportives et autres partenaires du champ associatif. | | |
| **Principaux interlocuteurs** **:** | | |
| Les autres services de la direction  Les agents du ministère  Les autres directions | Les services déconcentrés  Les cabinets ministériels  Le secteur privé | D'autres ministères  D’autres acteurs publics  Des organismes étrangers |
| Expérience professionnelle souhaitée : Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale  Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée | | |
| Les connaissances et compétences mises en œuvre | | |
| Connaissances :  * Psychologie et sociologie de l’adolescent * Organisation réglementaire et administrative de la pratique sportive * Programmation de situation d’entraînement en direction de publics valides et en situation de handicap * Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs * Gestion d’évènements graves * Réseau associatif départemental et local   **COMPETENCES**   * Sens des relations humaines * Sens de l’organisation * Capacité à travailler en équipe * Capacité au leadership et maîtrise de soi * Disponibilité * Sens de l’initiative * Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) | | |
|  | | |
|  | | |
| la formation | | |
| Il s’engage à suivre une formation nationale qui se déroulera pendant les périodes de congés scolaires. Celle-ci se déroule hors région dans un département métropolitain en présence continue. *(durée, date et lieu non définis actuellement)* | | |

|  |
| --- |
| le contrat |
| *1. Rémunération* : sur la base des expérimentations 2019 (notamment Puy-de-Dôme) , rémunération journalière de 91 € net (base indicative non consolidée)  2. *Durée du contrat :* non consolidée (cibles 30 jours)  Formation régionale : 5 jours  Préparation du séjour : 7 jours  Séjour du 21 juin au 2 juillet 2021 : 12 jours  Repos compensateur : 4 jours  Bilan : 2 jours |

**CONTACT**

Pour toute candidature,

réponse avec CV et lettre de motivation à

[**stephane.dumas@rhone.gouv.fr**](mailto:stephane.dumas@rhone.gouv.fr)

**Téléphone : 04 81 92 44 83**